

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2014 À 18 h 30**

L'an deux mil quatorze, le lundi 28 avril, à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqués le 17 avril 2014, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOUD, Sylvie LAVILLE, Michel DROUILLARD, Christian GOUIN, Hervé BOISSON, Steve BLANCHARD, Stéphane GENAUDEAU, Mariannick LAURAINNE et Véronique FRÉDÉRIC formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Monsieur Hervé BOISSON a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 14 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur LAUVERGNAT, Comptable municipal, assiste à la réunion.

**2014/04/13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes ci-dessous :

Investissement	638 530,00 €	Fonctionnement	161 410,00 €
----------------	--------------	----------------	--------------

Monsieur LAUVERGNAT présente la valorisation du compte de gestion et constate une bonne gestion des dépenses et des recettes.

**2014/04/14 - VOTE DES TAXES**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévoir 1 % d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette augmentation et porte ainsi les taux :

-	Taxe d'habitation :	12,27 %
-	Taxe foncière (bâti) :	11,28 %
-	Taxe foncière (Non bâti) :	39,90 %
-	CFE :	17,40 %

**2014/04/15 - VOTE DES SUBVENTIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes, pour un total de 1 240 € :

-	ACCA St-Seurin de Palenne (10 € par chasseur)	60 €
-	Amicale des pompiers	50 €
-	Anciens combattants saintais	50 €
-	APOGÉ Vélo-club	30 €
-	Batterie fanfare St Fort	130 €
-	Centre social de Pons	250 €

- Club du 3 <sup>e</sup> âge de Montils	50 €
- Comité des fêtes	500 €
- Donneurs de sang	50 €
- Pêcheurs de la Seugne	50 €
- Secours catholique	20 €

### 2014/04/16 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Yves ARCHAMBAUD, après s'être fait présenter par Monsieur Bernard GUILLET le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice	0,00
Recettes de l'exercice	0,00
Résultat cumulé	0,00

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	0,00
Recettes de l'exercice	41 126,00
Résultat cumulé	42 000,02

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2014/04/17 - VOTE DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé

et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2014/04/18 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU LOTISSEMENT**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 28 avril 2014, le compte administratif pour 2013,  
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- |                                                                             |             |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) :          | 0,00 €      |
| - affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) : | 0,00 €      |
| - affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :         | 42 000,02 € |

### **2014/04/19 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes ci-dessous :

Investissement	49 758,00 €	Fonctionnement	91758,00 €
----------------	-------------	----------------	------------

### **2014/04/20 - ÉTUDE DES DEVIS**

**01 - Photocopieur** : Monsieur le Maire a demandé un devis à RICOH pour l'achat d'un photocopieur couleurs. Il s'élève à 4 039 € HT. La reprise de l'appareil actuel est de 800 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, accepte la transaction et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

**02 - Mur** : Le Centre Social de Pons a fait un nouveau devis pour le piquetage et rejointoyage du mur côté Moreau et pour le piquetage et rejointoyage des 2 faces du mur côté transformateur. Le montant s'élève à 612 € (matériaux fournis par la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

### **2014/04/21 - BUREAU DE VOTE DU 25 MAI 2014**

Chacun se positionne pour assurer une permanence de 8 h 00 à 18 h 00 pour la tenue du bureau de vote.

### **2014/04/22 - QUESTIONS DIVERSES**

- Réunion sur l'entretien et la valorisation de l'arbre, le 15 mai à Saintes : Bernard GUILLET y assistera.
- Carte communale et valorisation du petit patrimoine : les enquêtes publiques conjointes pourront se dérouler du 05 juin au 07 juillet.
- Bois coupé : Jean-Paul GAUTIER n'en a pas voulu, il a été cédé à un particulier hors commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 10.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

B. GUILLET

P. BARTHOU

S. LAVILLE

M. DROUILLARD

C. GOUIN

H. BOISSON

S. BLANCHARD

S. GENAUDEAU

M. LAURINE

V. FREDERIC